

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers : L'an 2025, le 25 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

En exercice : 14 Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Jean-Marie Glon, Guy Votants : 11 Daguené,
Excusés : Claire Van Schaik, Sonia Surblé, Michel Cormier (pouvoir à Jean-Marie Glon),
Absent : Jérôme Jouselin,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

D472025 Attribution des bons de Noël 2025,
D482025 Attribution des bons de fleurissement 2025,
D492025 Elagage annuel des voies communales 2025,
D502025 Réfection des trottoirs du lotissement de la Métairie,
D512025 Tarifs location de la salle polyvalente en semaine,
D522025 Tarif location du garage cour du Prieur,
D532025 Demande d'aide financière,
D542025 Approbation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Perche Eme-raude,
Travaux de voirie communale
Divers.

D472025 – Attribution des bons de Noël 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un bon de Noël, à valoir chez l'un des commerçants de la commune d'Avezé, est attribué chaque année aux habitants d'Avezé âgés de 70 ans et plus au 31 décembre 2025.

Ce bon pourra être utilisé chez l'un des commerçants de la commune d'Avezé : l'Auberge du Cheval Blanc, AVZ'Coiffure et la jardinerie d'Avezé.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 la valeur du bon de Noël était de 17,00 € par personne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire l'attribution des bons de Noël aux habitants d'Avezé âgés de 70 ans et plus au 31 décembre 2025,
- **Fixe** le montant du bon de Noël à 17,00 € pour l'année 2025 avec une date de validité jusqu'au 15 janvier 2026,
- **Dit** que les bons seront utilisables chez les commerçants de la commune mentionnés sur le bon,
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget 2026,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

D482025 – Attribution des bons de fleurissement 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les bons de fleurissement pour l'année 2025 suite au passage du jury de la commission animation et cadre de vie.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des bons de fleurissement pour 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** pour l'année 2025 de récompenser 4 lauréats dans le bourg dont 3 jardins et 1 façade et 2 lauréats hors bourg,
- **Fixe** le montant des lots comme suit :

Catégorie jardins bourg :

- 1^{er} lot : 25,00 €,
- 2^{ème} lot : 20,00 €,
- 3^{ème} lot : 15,00 €,

Catégorie façade bourg :

- 1^{er} prix : 15,00 €,

Catégorie hors bourg :

- 1^{er} lot : 25,00 €,
- 2^{ème} lot : 20,00 €,

- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget 2026,



- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire et à Monsieur Christophe Tertre, adjoint au Maire, pour accomplir les formalités relatives à l'organisation de ce concours.

D492025 – Elagage annuel des voies communales 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande restreinte de devis a été effectuée auprès des entreprises HR Elagage et MOULIN Christophe en vue de la réalisation des travaux d'élagage annuel des voies communales de l'ensemble de la commune, soit 20,90 km.

Seule l'entreprise HR Elagage a répondu pour un montant de 4 389,00 € HT, soit 5 266,80 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise HR Elagage pour un montant de 4 389,00 € HT, soit 5 266,80 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

D502025 – Réfection des trottoirs du lotissement de la Métairie – Prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande du Conseil municipal du 10 octobre 2025, l'ATESART a été contactée pour une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant la réfection des trottoirs du lotissement de la Métairie et a présenté un devis comprenant un levé topographique, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase avant-projet et en phase travaux pour un montant de 3 213,60 € HT, soit 3 856,32 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'ATESART pour un montant de 3 213,60 € HT, soit 3 856,32 € TTC,
- **Dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'article 203 à l'opération n°114 « Aménagement rue de la Métairie »,
- **Décide** d'adopter la décision modificative n°2 – Budget Commune pour l'exercice 2025 suivante :

Section d'investissement :

Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie – compte 203 : + 4 000,00 €

Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie – compte 231 : - 4 000,00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de la prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

D512025 – Tarifs location de la salle polyvalente en semaine

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à une demande de réservation de la salle polyvalente pour une journée en semaine, il s'avère nécessaire d'ajouter un tarif spécifique pour les demandes de location en semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente en semaine du lundi au vendredi (hors soirée du vendredi) pour la grande salle avec cuisine à :
 - 150,00 € pour les habitants d'Avezé,
 - 190,00 € pour les personnes et associations hors commune,
- **Dit que** les conditions de réservation de la salle polyvalente et le montant des cautions restent inchangés,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

D522025 – Tarif location du garage cour du Prieur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des fêtes doit quitter le garage situé cour du Prieur pour intégrer celui situé au 1 rue de la Poste. Le garage situé cour du Prieur peut donc être mis en location.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le prix de location de ce garage.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le tarif de la location du garage situé cour du Prieur à 20,00 € par mois,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

Monsieur Michel Picault, adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux, propose d'arrêter l'abonnement EDF pour ce logement.

D532025 – Demande d'aide financière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental de la Sarthe a fait parvenir un courrier sollicitant l'avis de la commune pour une demande d'aide au titre du fonds de solidarité pour le logement pour un impayé de facture d'électricité d'une administrée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable pour que le Conseil départemental de la Sarthe aide l'administrée au titre du fonds de solidarité pour le logement,
- **Décide** de ne pas accorder d'aide financière à l'administrée pour le règlement de l'impayé de sa facture

Énergie.

Publié le : 01/12/2025 17:24 (Europe/Paris)

Collectivité : Avezé

https://www.aveze72400.fr/documents_administratifs/45844



D542025 – Approbation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Perche Emeraude

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Perche Emeraude,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de communes du Perche Emeraude pour l'année 2024.

Travaux de voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la visite de l'ATESART pour le chiffrage des travaux de voirie 2026, il s'avère que la route de la Tuilerie dont des travaux étaient prévus pour la voirie 2025, s'est très largement dégradée ce qui implique de prévoir des travaux complémentaires. Or, la demande pour l'aide départementale à la voirie communale (ADVC) auprès du département pour 2025 est close. Après contact avec Monsieur Corcy, assistant des élus du département de la Sarthe, qui gère l'ADVC, il nous propose de prévoir les travaux complémentaires pour 2026 et de faire une demande d'autorisation d'anticipation des travaux pour que les travaux puissent être effectués dès le premier semestre 2026.

DIVERS

Opération 1 école / 1 table de ping-pong

Madame Danièle Chartrain, adjointe en charge de l'école et des services périscolaires, informe le Conseil municipal que suite au conseil d'école qui a eu lieu début novembre, la directrice de l'école, en accord avec la commune, a déposé un dossier pour candidater à l'opération 1 école / 1 table de ping-pong qui permettrait d'acheter une table de ping-pong extérieure à 350,00 € au lieu de 1 200,00 €. La réponse est attendue pour le mois de décembre 2025.

Demande de DETR/DSIL 2025 pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande de DETR/DSIL a été déposée en février 2025 pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Celle-ci a été classée sans suite pour 2025 et les services de la préfecture proposent de reconduire notre demande de subvention au titre de l'année 2026. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la préfecture de la Sarthe a fait le choix d'aider un nombre restreint de dossiers par année mais de mieux les subventionner.

Villes et villages fleuris

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune d'Avezé a reçu sa première fleur au label Villes et villages fleuris au niveau régional.

Spectacle Liliclownette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Liliclownette basée à Avezé a demandé la mise à disposition de la salle polyvalente pour la répétition de son nouveau spectacle le 8 décembre 2025 et propose d'offrir aux enfants de la commune leur spectacle. Le Conseil municipal donne son accord et suggère que le spectacle soit proposé dès la sortie de l'école pour avoir plus d'enfants.

Stationnement rue de Jault

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un problème de stationnement au niveau du haricot en bas de la rue de Jault. Lors des travaux de réfection de la rue de Jault des places ont été matérialisées le long des habitations mais le camion de collecte des ordures ménagères rencontre des soucis de passage lorsque des voitures sont garées sur ces emplacements. Le Conseil municipal propose soit de retirer les places de stationnement en enlevant la peinture, soit d'interdire le stationnement les jours de collecte des ordures ménagères.

Animation de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'animation de Noël proposée l'année dernière aux enfants d'Avezé est reconduite. Elle aura lieu le dimanche 21 décembre 2025 à 17h30 sur le parvis de l'église. Une réunion sera organisée pour les membres du conseil municipal intéressés le mardi 9 décembre 2025 à 20h00.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 11h00 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Pierre BOULARD

La secrétaire de séance, Danièle CHARTRAIN

